

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 26 MAI 2015

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Daniel Evrard. (excusé)

Secrétaire de la séance : Mr Jean Claude Millamon.

1) **Après lecture du compte rendu de la réunion du 7 avril 2015**, Mr le Maire donne quelques informations complémentaires sur les différents points abordés ce jour là :

a. Le **prêt pour le bâtiment de stockage** contracté auprès du crédit agricole est au taux de 1,16% pour une durée de 7ans.

b. Le **transfert des Lanternes** rue principale sera réalisé le 26/ 27/28 mai.

c. Après plusieurs reports, les réparations. **rue Paul Lefrançois** sont prévues cette semaine. L'entreprise Colas intervient gratuitement.

2) **L'ordre du jour de la séance est relu :**

a. Licence IV : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le souhait d'ouvrir un Estaminet/Débit de boissons sur la commune de Seninghem, ceci afin de contribuer à l'activité économique et au dynamisme de la commune ; le dernier café ayant fermé voici quelques mois. Une réunion avec un conseiller Création /Reprise de la CCI (Agence territoriale de St Omer) a eu lieu voici quelques jours. Les démarches à entreprendre sont nombreuses : - Acquisition et transfert d'une licence ; - création d'un local commercial et mise en conformité ; - permis d'exploitation ; - déclaration d'ouverture ; - mode de gestion ; - etc.... Ce dernier a par ailleurs indiqué que la valeur d'une licence IV dans notre secteur rural est au maximum de 4 000€.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide donc de proposer à Mr Bernard PILLIER propriétaire de la dernière licence de débit de boissons présente sur le territoire de la commune, la somme de 4000€ pour le rachat de cette licence. Par ailleurs, si Mr Bernard PILLIER refuse cette proposition, le conseil municipal l'autorise à céder cette licence IV à toute autre personne ; la commune ne faisant pas usage de son droit de préemption.

b. Tarifs du Centre de Loisirs : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la mise en place d'un centre de loisirs du 06 au 27 juillet 2015. Le contrat Enfance Jeunesse avec la C.A.F du Pas de Calais sera renouvelé. Il demande de fixer le montant de la participation pour chaque enfant inscrit à ce centre de loisirs.

Après délibération, le Conseil Municipal décide que la participation des familles sera fixée de la manière suivante en tenant compte du quotient familial et de la durée de présence au centre.

Enfants de Seninghem :

- si Q<à 617 : **32.50€** la 1^{ère} semaine ; **55€** pour 2 semaines ; **85€** pour 3 semaines.

- si Q>0 617 : **40€** la 1^{ère} semaine ; **70€** pour 2 semaines ; **100€** pour 3 semaines.

- Enfants extérieurs :

- si Q<617 : **65€** la 1^{ère} semaine ; **120€** pour 2 semaines ; **160€** pour 3 semaines.

- si Q>0 617 : **75€** la 1^{ère} semaine ; **140€** pour 2 semaines ; **200€** pour 3 semaines.

Observations : - **Toute semaine débutée par l'enfant sera due.**

- Les règlements par chèque dès l'inscription seront établis à l'ordre du trésor public.

- La journée du lundi 27 juillet sera gratuite.

Par ailleurs, en raison de la mise en place de ce Centre de Loisirs, il y aura lieu de créer 10 emplois saisonniers d'Animateurs à raison de 6 heures 30 minutes de travail par jour + heures ou journée de réunion.

Après délibération, le conseil Décide :

- de créer 10 emplois saisonniers du 06 au 27 juillet 2015 (1 Directrice et 9 Animateurs)

- Précise que la durée de l'emploi sera de 6 heures 30 minutes/ jour

- Décide que la rémunération sera pour la Directrice de : 85 Euros par jour.

- Pour les Animateurs ayant suivi le stage BAFA : 55€ par jour (6)
- Pour les aides animateurs : 200€ net (3)

c. Ducasse 25/26/27 juillet

Comme les années précédentes l'ASC Seninghem proposera le samedi 25 juillet : **une randonnée**, le dimanche 26 : **un concours de pétanque** de 9h à 13h, **un concert par l'harmonie de Licques** à 16h30, **une course de caisses à savon** sur la rue des creuses à 17h30, **un repas campagnard** à 20h.

Le Comité des fêtes organisera **la brocante** de 8h à 17h .

La municipalité se chargera **du feu d'artifice (23h) et des attractions foraines**,.

Le lundi 27 juillet à 18h30 se déroulera **la fête du Centre de Loisirs**.

d. Eglise Travaux : Les pierres achetées seront utilisées pour l'encadrement de la porte de l'église mais un matériel pour les soulever est nécessaire. Reprise de ces travaux le 08 juin.

La participation des bénévoles est vivement souhaitée.

Questions diverses

a. Mr le Maire rappelle que le contrat de Mme N. Bourbiaux se termine le 13 juillet 2015.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide **de reconduire ce contrat** pour une durée de 12 mois dans **les mêmes conditions** (22h /semaine).

b. Mr le Maire donne lecture du courrier adressé par Mme Le Maire de Lumbres ainsi que de la délibération de son conseil, qui a décidé de réclamer **une participation de 300€** pour les frais scolaires des enfants extérieurs à Lumbres.

Le Conseil Municipal de Seninghem à l'unanimité **refuse cette participation**. Le RPI peut accueillir ces élèves.

c. Mr le Maire informe l'assemblée qu'il a inscrit la Commune à l'Opération « **Fleurir le Pas-de-Calais** »

Toute personne qui souhaite participer au concours, doit compléter une fiche d'inscription et fournir 2 photos couleurs avant le 12 septembre (à l'agence de développement et de réservation touristiques de WIMILLE 62126 « infos disponibles en mairie »)

d. Une journée « **réparation Voirie communale** » sera programmée dans les prochains jours.

e. Le Conseil municipal a l'unanimité accepté une décision modificative au budget 2015 pour un complément de subvention de 500€ au CCAS.

f. **les travaux** sur la parcelle voisine de la **rue des Dornes** sont une nouvelle fois évoqués. Plusieurs entreprises ont été consultées. Diverses solutions à des coûts différents ont été proposées. Les traversées de la chaussée vont la déstabiliser et ne sont pas conseillées au regard du passage des camions de la Société de Transport située à proximité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide donc de proposer au propriétaire de la parcelle **un remblai de celle-ci jusqu'au niveau de la route** (avec décapage de la terre et remise en place par la suite)de façon à permettre **l'écoulement naturel des eaux de pluie** ; cette solution ayant été proposée par 3 entreprises.

g. L'entretien de tous **les accotements le long de la rue principale** est évoqué. L'utilisation de la tondeuse étant impossible, il est décidé de faire appel à une entreprise de fauchage dans un premier temps puis par la suite l'employé communal essaiera de les garder en l'état.

h. **Un référent communal** pour les comités locaux de suivi du renouvellement du plan de gestion de L'Aa et de ses affluents est demandé par le **Smage Aa**. Toute personne intéressée est priée de se faire connaître en mairie.

i. Le renforcement de plusieurs bas côtés sera effectué dès que possible.

Le Maire
C.TELLIER